



Fondation
Marguerite
YOURCENAR

Appel à projets « Nature dans les Monts de Flandre 2023 »

Date limite de dépôt des dossiers de candidature
30 septembre 2023



Présentation de la Fondation Marguerite YOURCENAR

Sous l'impulsion de Marguerite Yourcenar académicienne ayant vécu une grande partie de son enfance sur le site du Mont Noir, la Fondation Marguerite Yourcenar a été créée le 10 avril 1982 à Bailleul.

La Fondation Marguerite Yourcenar est abritée par la Fondation de France depuis juin 1998.

L'objet de la Fondation est selon l'intention initiale exprimée par Marguerite YOURCENAR de « contribuer à la conservation de la flore et de la faune sauvages ainsi que des biotopes et des paysages traditionnels des Monts de Flandre dont elles dépendent » ceci en lien avec le vif souci que Marguerite YOURCENAR avait de préserver les équilibres écologiques et la diversité de la vie végétale et animale.

La gestion de la Fondation Marguerite YOURCENAR est assurée par un comité exécutif composé de 7 membres : 3 représentants des fondateurs et 4 personnalités qualifiées (dont 2 représentants de la Ville de Bailleul et du Conservatoire Botanique National de Bailleul).

Le présent appel à projet « Nature dans les Monts de Flandre 2023 » a pour objectif prioritaire de soutenir de nouveaux projets ou l'élargissement de projets existants pleinement inscrits dans les objectifs de la Fondation YOURCENAR.

1 - Contexte de l'appel à projets

Les Monts de Flandre constituent un maillage d'écosystèmes et de paysages spécifiques (bois, bosquets, plaines, prairies, réseau de haies, réseau de becques, mares, sources, zones humides...) par la nature des sols liée à la géologie rencontrée selon les altitudes (argiles, sables), avec des potentiels de végétation et de faune très diversifiés, véritables réservoirs de biodiversité.

Soumis à diverses pressions et atteintes à l'environnement, les Monts de Flandre pour la plupart en périmètres sites classés et inscrits, zones naturelles sensibles et ZNIEFF, ont fait l'objet de multiples mesures de préservation mises en œuvre par un réseau important d'acteurs, communes et Communauté de Communes de Flandre Intérieure, Département du Nord, Conservatoire Botanique National de Bailleul, services de l'État au travers de la DREAL, réseau associatif important dont l'Association des Amis de la Fondation Marguerite YOURCENAR.

Il reste cependant beaucoup à faire face à l'accélération de l'érosion de la biodiversité et aux conséquences déjà présentes du changement climatique.

Dans ce cadre il est important d'agir tant sur les espaces eux-mêmes que sur la sensibilisation et l'information concrètes d'un large public pour recréer ce lien nécessaire avec la nature dont nous faisons intégralement partie.

2 – Objectifs de l'appel à projets

Au-delà des espaces naturels directement protégés, il est essentiel d'agir sur les espaces encore non couverts pour encourager et soutenir la sauvegarde du patrimoine naturel et plus largement sur l'ensemble des territoires périphériques aux Monts tels que les parcelles de bois, bosquets ou prairies privés, pourtours de voiries, friches de territoires urbanisés, territoires agricoles, parcs d'activités, jusqu'aux parcs et jardins des communes afin de relier, dans le cadre d'une trame écologique et naturelle resserrée, l'ensemble des espaces.

Ce maillage a pour vocation de s'inscrire dans un nouveau modèle de préservation et de développement où le vivant occupe une place plus centrale dans le fonctionnement de nos sociétés, qui dépendent du bon état des écosystèmes.

En parallèle afin d'amener chacun à devenir acteur à son niveau, il est également important d'engager des programmes concrets de sensibilisation et d'information des publics en lien avec la vision portée par Marguerite YOURCENAR sur la nécessité fondamentale de préserver la nature dans son ensemble.

3 - Enjeux prioritaires

Le maillage des espaces est prioritaire pour favoriser à terme les dynamiques de régénération directe par la nature elle-même et les équilibres des écosystèmes.

Le premier enjeu est, par les projets proposés, de mettre en œuvre directement sur le terrain des actions favorisant la préservation d'espaces sensibles mais aussi de contribuer à renaturer des espaces plus communs, dégradés et artificialisés (en zone fortement urbanisée par exemple dans le contexte de surchauffe estivale).

Au travers de cet appel à projet, l'objectif est de contribuer par des projets exemplaires, par la qualité environnementale des actions mises en œuvre ou par l'échelle des projets, à « régénérer sur le plan naturel » chaque espace concerné. Seront pris en compte dans l'évaluation des projets les critères de cohérence écologique et d'innovation (par exemple, pour les plantations, la nature des espèces locales et la densité...).

Seront notamment à valoriser par leurs retours d'expérience et leurs enseignements les aspects « gagnant – gagnant » des projets pour la nature en tant que telle et pour l'humain, afin de favoriser une appropriation par l'ensemble des acteurs autour notamment d'une mise en réseau des projets et de la création d'une dynamique locale.

Dans ce cadre et compte tenu des urgences à mobiliser les acteurs à plus large échelle, les citoyens et les associations, la dimension pédagogique des projets est essentielle, au travers de l'analyse et de la modélisation des retours d'expériences, de la communication des résultats et de l'essaimage des projets.

Le deuxième enjeu est, par conséquent, au travers de projets pédagogiques adaptés, de contribuer directement à sensibiliser et informer le public en renforçant les dispositifs actuels présents sur les zones sensibles plus largement à l'ensemble des territoires des Monts de Flandre.

Ces programmes développeront une pédagogie spécifique selon le public visé en priorité (grand public enfants et adultes, professionnels, élus...).

Ils s'appuieront sur la valorisation des territoires, et des écosystèmes, de la faune et de la flore indigènes des Monts de Flandre en rappelant l'attachement de Marguerite YOURCENAR à la préservation de la nature sous toutes ses formes.

Sont concernés en particulier la réalisation d'espaces expositions ou d'itinéraires nature avec panneaux pédagogiques intégrés aux espaces visités, ou créant de nouveaux espaces dédiés au sein d'environnements muséographiques existants, ou encore de nouveaux contenus éditoriaux et publications valorisant de manière interactive, illustrative, avec les clefs de compréhension adaptés aux publics, les paysages, la faune et la flore, ainsi que le fonctionnement des écosystèmes naturels propres aux Monts de Flandre. Les programmes d'animation permettant de faire vivre ce type de projets sont également à intégrer.

Les deux enjeux de renaturation directe d'espaces et de pédagogie vers les publics détaillés ci-dessus étant liés, le porteur de projet pourra proposer de répondre sur l'un ou l'autre de ces volets ou les deux volets associés (cas notamment de restauration environnementale d'espaces tels que bois, prairies, mares, bocages... intégrant directement une dimension pédagogique et d'animation forte pour donner au plus grand nombre les clefs de lecture permettant de comprendre l'impact des réalisations effectuées).

4 - Critères de sélection et processus – Confidentialité - Calendrier

Éligibilité

Les projets doivent être conformes aux critères d'éligibilité suivants :

- Projets basés sur le territoire des Monts de Flandre et en périphérie directe des Monts, prioritairement sur la zone géographique comprise entre le Mont Cassel, le Mont des Cats et le Mont Noir au sein de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.
- Dossier soumis complet dans les délais (voir éléments constitutifs du dossier en pages 7 à 10).
- Projets portés par les organismes à but non lucratif - associations, fonds de dotation, fondations, structures publiques - répondant aux critères suivants :
 - Être d'intérêt général et éligible au mécénat (articles 200 et 238 b du code général des impôts) ;
 - Être apolitique et non confessionnel ;
 - Justifier d'au moins 1 an d'existence ;
 - Dont le siège social se trouve en France et agissant sur le territoire concerné ;

Ne sont pas éligibles :

- Les organismes dont l'activité consiste à collecter des fonds au profit d'un tiers
- Les projets personnels ;
- Les projets de sortie scolaire ou projets d'attribution de bourses ;

Critères de sélection :

- Connaissance du territoire en termes de faune et flore ;
- Liens directs du projet avec l'objet de la Fondation Marguerite YOURCENAR : conservation de la flore et de la faune sauvages ainsi que des biotopes (habitats) et des paysages traditionnels, en priorité sur les territoires des Monts de Flandre ;
- Contributions aux priorités actuelles / enjeux « biodiversité et changement climatique » ;
- Inscription dans les objectifs de développement durable et d'éco conception des projets ;
- Connaissance et réponse aux urgences liées à la fragilité des écosystèmes sur les Monts de Flandre et en périphérie directe des Monts : sauvegarde – régénération de milieux – connexion des milieux entre eux au travers notamment de corridors écologiques contribuant à la trame verte et bleue ;
- Sensibilisation - pédagogie - implication du public : habitants, collectivités, acteurs économiques, entreprises et agriculteurs (moyens mis en œuvre et mutualisation envisagée le cas échéant) ;
- Toucher un large public au-delà des naturalistes et spécialistes de l'environnement (communication et diffusion) ;
- Garanties apportées par le porteur sur la durabilité du projet, et éléments concourant à sa reproductibilité ;
- Caractère innovant ou exemplaire du projet par ses impacts et ses moyens mis en œuvre, son organisation, la mobilisation des parties prenantes... au-delà des projets environnementaux classiques ;
- Cohérence écologique (nature et densité des espèces locales retenues au niveau des plantations...) ;
- Projet s'inscrivant dans une mise en œuvre de terrain avec si nécessaire une phase d'expérimentation avant de passer à une concrétisation à plus large échelle ;
- Modalités de suivi et d'évaluation ;
- Implication ou concertation des acteurs locaux, importance de la dynamique créée, effets à long terme du projet ; mise en place de partenariats techniques et financiers ;
- Les approches collectives sont encouragées ;
- Une attention particulière sera portée aux projets amorçant une ouverture transfrontalière ;

Processus de sélection :

Ce processus est piloté par le Comité exécutif de la Fondation Marguerite YOURCENAR abrité par la Fondation de France.

A l'issue de la date de clôture de l'appel à projet, le comité exécutif conduit une 1^{ère} analyse d'éligibilité. Sur la base des dossiers déposés complets et éligibles, le comité exécutif établit une présélection.

Les porteurs de projet présélectionnés sont auditionnés par le comité exécutif. Chaque audition dure 60 minutes, dont 30 minutes de présentation et 30 minutes de questions du jury et réponses du porteur de projet.

Sur la base de l'avis de ses membres, le comité exécutif décide des projets qui sont finalement retenus. La Fondation Marguerite YOURCENAR notifie les résultats aux candidats par courrier électronique au plus tard 15 jours après avoir été auditionnés.

Le comité exécutif est souverain dans son processus de décision et n'a pas à justifier de ses décisions vis-à-vis des porteurs de projet non retenus.

Tout recours d'un porteur de projet non retenu à cet appel à projet est donc exclu.

Confidentialité :

Les documents et éléments qui seront transmis dans le cadre de cet appel à projet seront soumis à la plus stricte confidentialité et ne seront communiqués qu'aux membres du Comité exécutif de la Fondation Marguerite YOURCENAR. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidature est tenu à la plus stricte confidentialité

Calendrier :

- Publication de l'appel à projets à partir du 2 mai 2023 ;
- Date limite de réception des candidatures : 30 septembre 2023 ;
- Réunion du comité exécutif de la Fondation Yourcenar pour l'examen des dossiers de candidature 1^{ère} quinzaine d'octobre 2023 ;
- Audition des candidats présélectionnés à partir de mi-octobre 2023 ;
- Résultats communiqués aux porteurs de projets au plus tard le 30 octobre 2023 par courrier ou e-mail ;

5 - Modalités de soutien de la Fondation Marguerite YOURCENAR

Selon la nature des projets, le montant de l'aide financière accordée pourra porter sur la totalité de l'enveloppe du projet ou une partie spécifique éligible dans le cadre des priorités de cet appel à projet et selon les politiques de financement public en vigueur.

En préalable à tout financement il sera porté attention, dans l'examen des projets, aux dispositifs existants émanant notamment des pouvoirs publics, l'intention de la Fondation Marguerite YOURCENAR étant d'intervenir en complémentarité des dispositifs déjà existants.

Le cas échéant cette information sera apportée au porteur de projet, l'invitant à intégrer les dispositifs concernés.

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement de la structure, nécessaires au développement du projet, sont éligibles à cet appel à projet. Le montant des subventions accordées sera compris dans une fourchette de 5 000 à 50 000 euros et pourra être versé sur une base pluriannuelle ne dépassant pas 3 années.

L'attribution de financement à tout projet retenu fera l'objet de la signature d'une convention entre le porteur de projet et la Fondation Marguerite YOURCENAR / Fondation de France, convention précisant notamment les modalités de financement et de communication.

6 – Engagements du porteur de projet dans le cadre de sa candidature

Dans le cadre de sa candidature, le porteur de projet s'engage à préciser le cas échéant quels sont les autres partenaires associés au projet et quelles démarches de soutien financier il introduit auprès d'autres acteurs.

Le porteur de projet devra fournir le budget prévisionnel faisant apparaître son financement propre, le montant de la subvention attendue de la part de la Fondation Marguerite YOURCENAR, ainsi que l'ensemble des autres sources de financement (déjà accordées ou en attente de décision).

Au niveau de la communication, et si sa candidature a été retenue, il s'engage à communiquer sur son projet avec l'accord de la Fondation Marguerite YOURCENAR en rappelant le soutien de la Fondation Marguerite YOURCENAR sur toute publication liée au projet.

Il s'engage également à mettre en place dès le lancement du projet les modalités de suivi nécessaires en associant les représentants de la Fondation Marguerite YOURCENAR.

Dans le cadre de l'appui apporté par la Fondation Marguerite YOURCENAR, le porteur de projet s'engagera à communiquer à la Fondation tout document et support technique liés au retour d'expérience de son projet qui pourra être mis au profit de la Fondation Marguerite YOURCENAR dans sa propre communication et à disposition des acteurs locaux comme l'Association des Amis de la Fondation Marguerite YOURCENAR pour favoriser les échanges d'expériences entre porteurs de projets et susciter de nouveaux projets.

7 - Comment répondre ?

La réponse du porteur de projet sera formulée au travers du dossier de candidature figurant en pages 7 à 10. La date limite de retour des dossiers est fixée au 30 septembre 2023.

Les dossiers de candidature sont à adresser avec lettre d'accompagnement à l'attention du Président du comité exécutif de la Fondation Marguerite YOURCENAR : Didier COPIN

- soit par e-mail en format PDF : didier59.copin@laposte.net
- soit par courrier postal (date de la poste faisant foi) au siège de l'association des Amis de la Fondation Marguerite Yourcenar, 1041 chemin du peenacker, 59270 BERTHEN

8 - Contacts

Pour toute information :

Didier COPIN - Président du comité exécutif de la Fondation Marguerite YOURCENAR
didier59.copin@laposte.net – Tel 06 07 37 85 33

Dossier téléchargeable sur l'espace Fondation Marguerite YOURCENAR du site de la Fondation de France :

<https://www.fondationdefrance.org/fr/annuaire-des-fondations/fondation-marguerite-yourcenar>



Fondation
Marguerite
YOURCENAR

Appel à projets
« Nature dans les Monts de Flandre 2023 »

Dossier de candidature

Date limite d'envoi : 30 septembre 2023



Le dossier comportera les éléments suivants.

1 - Courrier de demande de subvention :

Ce courrier doit être daté et signé par les représentants habilités de la structure juridique « porteur de projet » en précisant le montant attendu de la participation de la Fondation Marguerite YOURCENAR au projet.

2 - Présentation du porteur :

Nom de la structure :

Statut juridique :

Date de création :

Objet :

Adresse du siège social :

Représentant légal :

Nom :

Prénom :

Fonction :

E-mail :

Tel :

Personne en charge du suivi du projet au sein de la structure :

Nom :

Prénom :

Fonction :

E-mail :

Tel :

Nombre de membres bénévoles et / ou effectif salarié de la structure ou effectif selon le cas :

Montant du budget annuel :

3 - Activités du porteur :

Principales activités et projets engagés en lien avec la préservation de la nature – Domaines de compétences :

Merci de joindre tout document utile en annexe complétant cette présentation.

Territoires concernés :

Le cas échéant, partenaires associés et compétences :

Autres acteurs contactés pour contribuer au projet (financement, apports techniques...) :

4 - Présentation détaillée du projet

1 - Nom et acronyme du projet

2 - Résumé

3 - Objectifs détaillés – Priorités – Intérêt du projet

4 - Lieu géographique et nature des milieux concernés - potentiels de renaturation
Carte ou schéma de repérage associés valorisant la nature des écosystèmes ciblés

5 - A quelles attentes, besoins, problématiques environnementales, répond le projet ?
Dans quel contexte de préservation ou restauration des milieux naturels ?
Quel maillage possible avec d'autres espaces et écosystèmes naturels, avec d'autres projets locaux ?

6 - Description générale du projet
Actions envisagées – Caractères innovants distinguant le projet de ce qui a pu être réalisé jusqu'ici

7 - Parties prenantes concernées - Partenaires associés le cas échéant

8 - Planning prévisionnel – Date de début et de fin de réalisation

9 - Budget prévisionnel et plan de financement faisant apparaître les dépenses d'investissement et de fonctionnement prévisionnelles sur le nombre d'exercices annuels couverts par le projet

10 - Résultats qualitatifs et quantitatifs attendus

- Principaux impacts sur les milieux naturels
- Contribution à l'information, la sensibilisation et la formation des publics
- Contribution à la mobilisation des acteurs économiques le cas échéant (entreprises, monde agricole) et des collectivités territoriales

11 - Vos besoins qui justifient l'appui de la Fondation Marguerite YOURCENAR

12 - Co-financements demandés ou déjà obtenus

13 - Annexes : tout document complémentaire utile à la compréhension de vos activités actuelles et de votre projet, que vous souhaitez porter à la connaissance du comité exécutif de la Fondation Yourcenar (études préalables, photos du site...)

5 - Documents à fournir avec le dossier

Pour les associations :

- Copie de l'inscription au Journal officiel des associations
- Statuts
- Composition du bureau de l'association
- Tout document de communication présentant les activités de l'association
- Rapport moral et financier de l'activité de la dernière année